

Cahors, le 10 septembre 2024

Avis du Directeur Départemental des Territoires

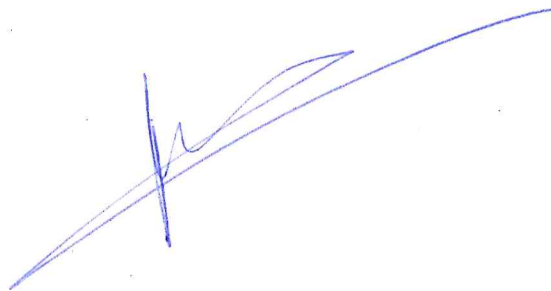
Communes de Villesèque, Labastide-Marnhac et Trespoux-Rassiels

RD 653

Avis favorable

au projet d'arrêté temporaire n° 24-AT-8066 de M. le président du Département du Lot réglementant la circulation hors agglomération sur la RD 653 du PR 108 + 630 (intersection RD653 / RD7) au PR 115 + 490 (intersection RD653 / RD67), côte du Cluzel, du 30 septembre 2024 au 12 novembre 2024 durant les travaux de déboisement effectués par l'entreprise AKKA FOREST.

Pour Le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chargé de Mission Sécurité Routière



Thierry ROUGEOT